

# COMPRENDRE INVESTIR SOUSCRIRE

en EHPAD



EUODIA

# INTRO

EUODIA est un cabinet en gestion privée permettant de répondre à toutes vos problématiques patrimoniales. Situé au 131 avenue Charles de Gaulle à Neuilly-sur-Seine (92200), nous avons accès à tous les programmes EHPAD du marché via nos différents partenariats. Cela nous permet de détecter les opportunités immobilières les plus intéressantes pour vous dans toute la France.

Grâce à ce guide, vous trouverez toutes les informations dont vous avez besoin pour comprendre et investir en EHPAD.

## SOMMAIRE

<b>01  </b> QUI SOMMES-NOUS ? .....	P.03
<b>02  </b> COMPRENDRE L'EHPAD .....	P.04
<b>A &gt;</b> Définition et réglementation .....	p.04
<b>B &gt;</b> Un marché porteur .....	p.05
<b>03  </b> INVESTIR EN EHPAD .....	P.07
<b>A &gt;</b> Comment investir ? .....	p.07
<b>B &gt;</b> Quelle fiscalité pour un investissement ? .....	p.09
<b>C &gt;</b> Exemples d'investissements selon le régime fiscal .....	p.10
<b>D &gt;</b> Les avantages, contraintes et risques .....	p.11
<b>E &gt;</b> Comment revendre sa chambre en EHPAD .....	p.12
<b>F &gt;</b> Questions fréquentes .....	p.13
<b>04  </b> SOUSCRIRE EN EHPAD .....	P.17
<b>A &gt;</b> Comment choisir l'exploitant de l'EHPAD .....	p.17
<b>B &gt;</b> Les meilleurs exploitants - Palmarès .....	p.18
<b>C &gt;</b> Souscrivons ensemble .....	p.19

# 01 | QUI SOMMES-NOUS ?

## EUODIA, cabinet en gestion de patrimoine

### + 120 COLLABORATEURS

répartis dans toute la France.

### + 1 MILLIARDS €

d'investissements cumulés.

### 10 000 CLIENTS

tous types de profils.

### + 200 PARTENAIRES

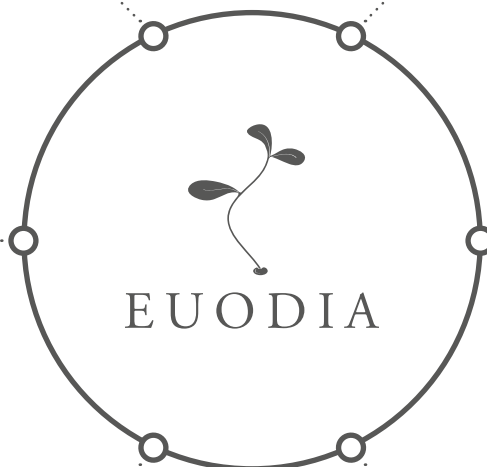
choix des meilleurs produits du marché.

### PLUSIEURS SITES WEB

euodia.fr, SCPI-8, PER.fr, ehpad.

### MULTIPLE EXPERTISE

SCPI, Assurance-vie, PER, Comptes-titres/PEA, LMNP, Pinel, Crowdfunding...



## 3 ASSOCIÉS FONDATEURS



Nicolas PEYCRU



Julien VRIGNAUD



Joaquim DE CARVALHO



### GROUPE EUODIA

131 Avenue Charles de Gaulle  
92 200 Neuilly-sur-Seine

 [www.euodia.fr](http://www.euodia.fr)

 01 47 38 30 07

# 02 | COMPRENDRE L'EHPAD

## A > DÉFINITION ET RÉGLEMENTATION

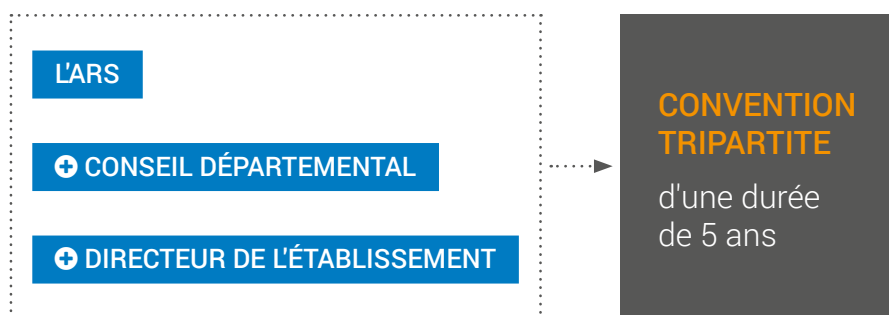
### DÉFINITION

Un Établissement d'Hébergement pour les Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) est **une résidence médicalisée pour les personnes de plus de 65 ans** en situation de **perte d'autonomie** et ne pouvant **plus être maintenues à domicile**.

### RÉGLEMENTATION

Les établissements EHPAD sont **encadrés par la loi** et **leur agrément n'est pas définitif**.

Les EHPAD sont **soumis à une convention signée** avec le département et l'État :



1. **Autorisation d'ouverture** suite à un appel d'offre.

2. **Caractéristiques générales** du projet de vie et des services pour les personnes âgées.



#### À RETENIR

Les EHPAD ne sont pas des maisons de retraite. Ils sont contraints par une réglementation stricte encadrée par l'État et l'ARS, l'Agence Régionale de Santé.

# 8 000

EHPAD OUVERTS  
en France

# 70%

DES STRUCTURES  
D'HÉBERGEMENT  
pour personnes âgées  
sont des EHPAD

# 577 436

PLACES  
EN HÉBERGEMENT  
ont été recensées en 2016

## B &gt; UN MARCHÉ PORTEUR

## PROBLÉMATIQUE DE VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION

# + 26%

DE LA POPULATION FRANÇAISE  
aura **65 ans** et plus en 2020.

# 1,3 million

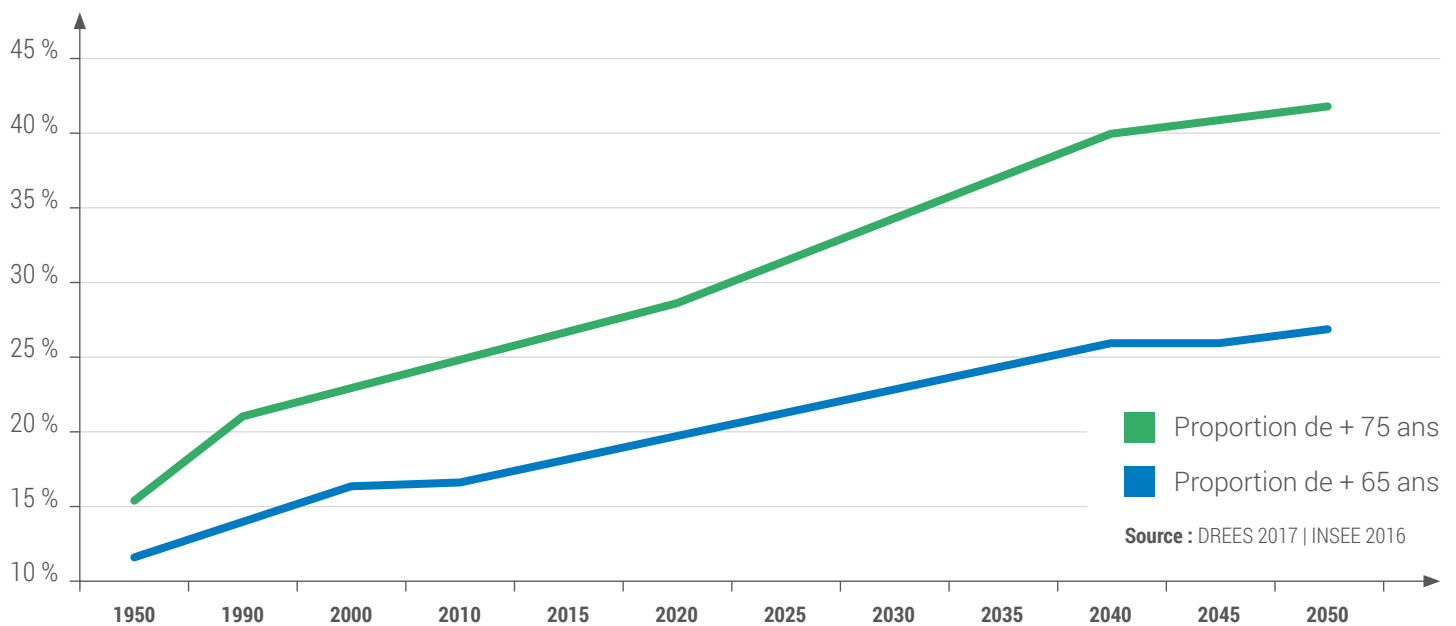
DE PERSONNES ÂGÉES  
sont dépendantes en France.

# + 50%

DE PERSONNES ÂGÉES  
dépendantes d'ici 2040.

# + 72%

DE LA POPULATION  
de plus de **75 ans** d'ici 2060.



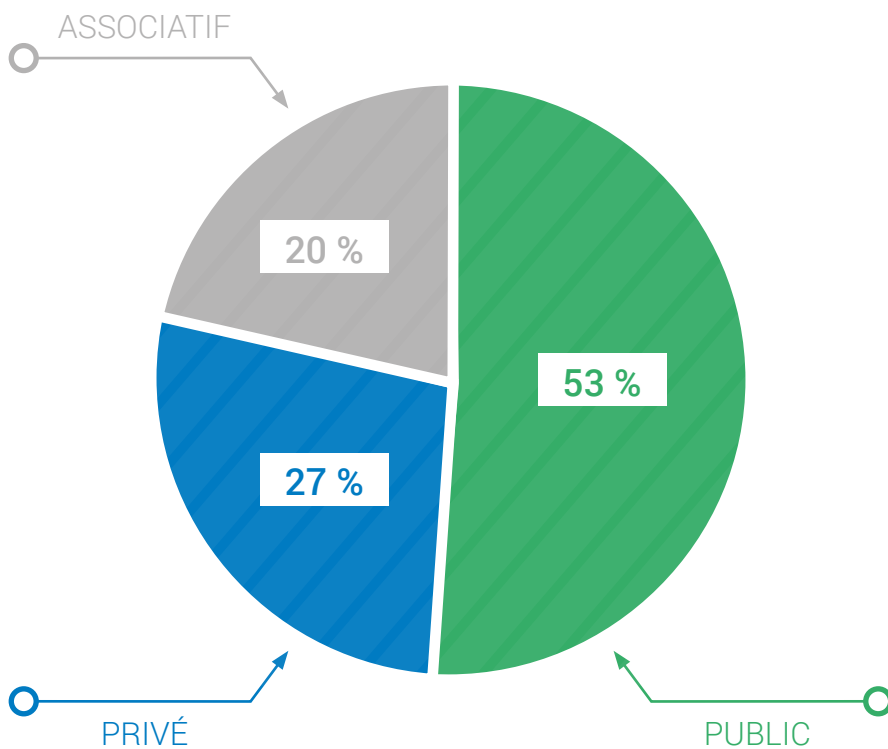
## UN MANQUE SIGNIFICATIF DE PLACES

L'offre d'hébergement en EHPAD est aujourd'hui **nettement inférieure à la demande**.

La **réglementation encadre de manière stricte** le marché de l'EHPAD limitant aussi son essor.

Environ **5000 logements EHPAD** sont livrés chaque année et **vendus généralement en moins de 3 semaines**.

## STATUT DES EHPAD EN FRANCE



Le délai d'attente est d'environ **8 mois** pour les EHPAD publics.

Source : UFC Que Choisir

# 96%

## DE TAUX D'OCCUPATION MOYEN

des hébergements  
EHPAD

## 7,2 milliards D'EUROS

ONT ÉTÉ CONSACRÉS  
AUX DÉPENSES

de dépendance par  
les ménages français

## en 2016

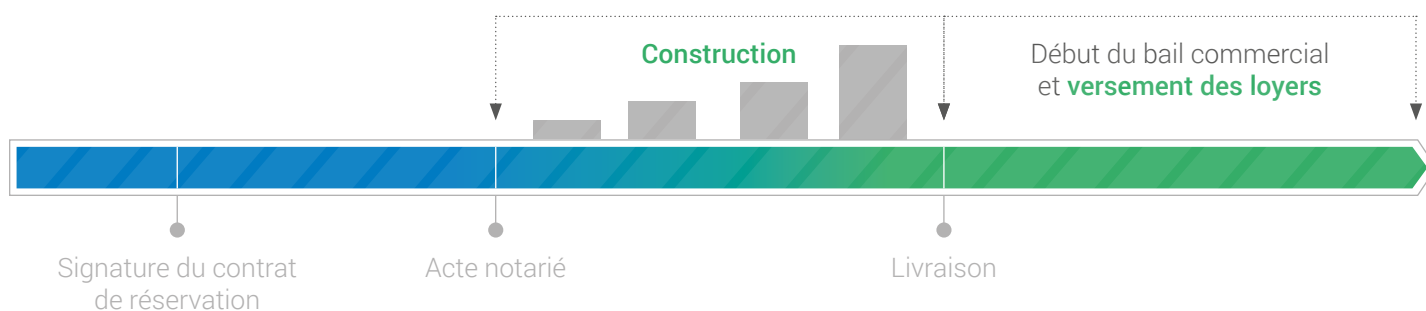
# 03 | INVESTIR EN EHPAD

## A > COMMENT INVESTIR ?

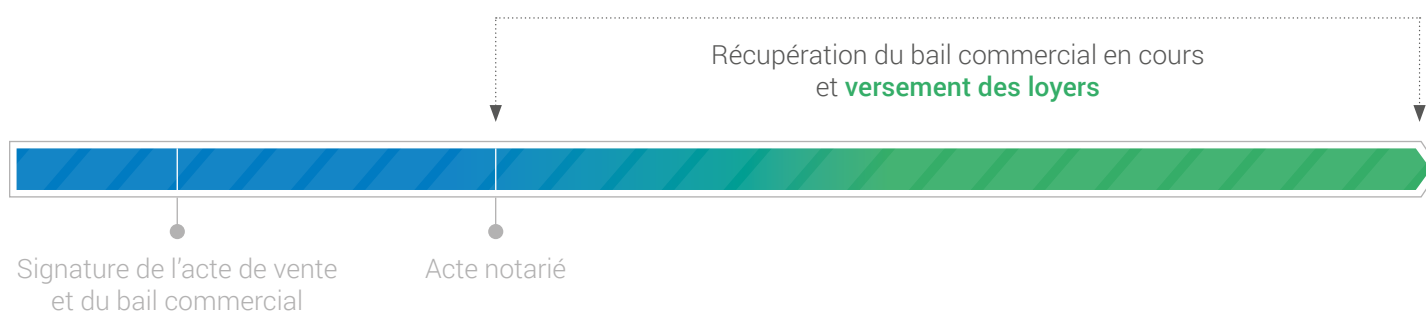
### LES FORMES D'INVESTISSEMENT

NEUF	ANCIEN
<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <b>Prix</b> : entre 150 000 et 250 000 € HT</li> <li>▶ <b>Frais de notaire</b> : environ 3% prix HT</li> <li>▶ <b>Fiscalité</b> : - Censi-Bouvard - LMNP régime réel simplifié</li> <li>▶ <b>Rentabilité</b> : environ 4,3 à 4,7% pour un investissement de 150 000 €</li> <li>▶ <b>Bail commercial</b> : entre 9 et 12 ans</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <b>Prix</b> : entre 100 000 et 200 000 € HT</li> <li>▶ <b>Frais de notaire</b> : environ 7 à 8% prix HT</li> <li>▶ <b>Fiscalité</b> : LMNP régime réel simplifié</li> <li>▶ <b>Rentabilité</b> : environ 5%</li> <li>▶ <b>Bail commercial</b> : reprise en cours de bail</li> </ul>

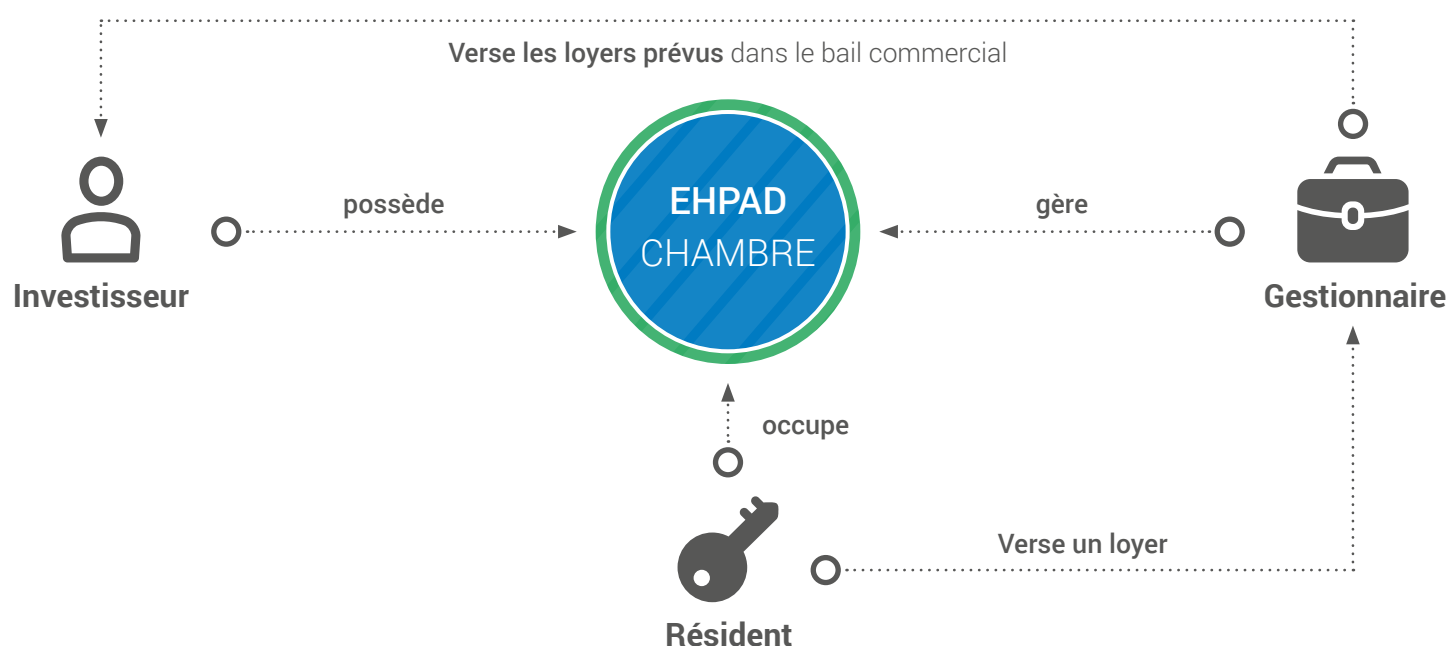
### SI NEUF



### SI ANCIEN



## FONCTIONNEMENT D'UN INVESTISSEMENT EN EHPAD



## INVESTISSEMENT EN CASH OU À CRÉDIT

### EN CASH

Dans le cadre d'un investissement en cash, l'objectif est de **profiter de l'amortissement du bien et du mobilier**.

En moyenne, cela représente **85% de la valeur vénale sur 25 ans**, ainsi que l'**amortissement du mobilier sur 5 ans** afin de réduire le résultat de l'activité et donc de l'imposition.

Le résultat demeure quasiment neutre, ce qui implique une **fiscalité très faible voire nulle**. L'amortissement couvre en moyenne 70% des revenus perçus.

### À CRÉDIT

Dans le cadre d'un investissement à crédit, l'objectif est de **se constituer un patrimoine** tout en bénéficiant d'un effet de levier ainsi que d'un **régime fiscal attractif**.

Les mensualités de remboursement du crédit sont en partie **couvertes par les loyers perçus**.

Une **déduction des intérêts** est possible.

## NOS PARTENAIRES BANCAIRES

**Financez moi**  
VOTRE COURTIER EN PRÊT

**CRÉDIT FONCIER**  
IMMOBILIER



## B > QUELLE FISCALITÉ POUR MON INVESTISSEMENT ?

# LMNP

## LOUEUR MEUBLÉ NON PROFESSIONNEL

Le statut Loueur Meublé Non Professionnel (LMNP) permet de se **constituer un patrimoine immobilier** dans un **cadre fiscal avantageux**.

3 possibilités concernant le régime fiscal :

- Le dispositif **Censi-Bouvard**,
- Le régime **micro BIC**,
- Le régime **réel**.

# LMP

## LOUEUR MEUBLÉ PROFESSIONNEL

Des **conditions particulières** sont à respecter afin de prétendre à ce statut :

- **+ de 23 000 €** de revenus.
- et
- **+ de 50 %** de l'ensemble des revenus du foyer fiscal (retraite incluse).
- et
- Doit constituer **l'activité principale** de l'investisseur.
- Donne droit à une **exonération d'IFI** pour le patrimoine concerné par l'activité meublée.
- Récupération **de la TVA**.

### CENSI-BOUVARD

Ce dispositif permet de **réduire son impôt sur le revenu (IR)** dans la limite du prix de revient de 300 000 € (frais de notaire compris).

- **Réduction d'impôt de 11%** du prix HT.
- **Étalement sur 9 ans** reportable 6 ans.

⚠ Éligible uniquement dans le cas d'une acquisition de logements neufs ou réhabilitation d'un bien.

### RÉGIME MICRO BIC

Ce régime permet de bénéficier d'un **abattement de 50 % sur les loyers perçus** dans la limite de 70 000 €.

Contrairement au régime réel, **les charges réelles ne sont pas déductibles**.

### RÉGIME RÉEL

Ce régime permet de déduire toutes les charges liées à la propriété du bien :

- **Intérêts d'emprunt,**
- **Taxe(s) foncière(s),**
- **Frais de gestion,**
- **Travaux,**
- **Assurance,**
- **Frais de garantie + frais de dossier** en cas de crédit la première année.

⚠ En LMNP, le déficit BIC n'est pas déductible du revenu.

## C > EXEMPLES D'INVESTISSEMENTS SELON LE RÉGIME FISCAL

### FISCALITÉ LMNP RÉGIME RÉEL

- ▶ Valeur de la chambre : **170 000 €**
- ▶ Valeur du mobilier : **5 000 €**

REVENUS	CHARGES
Loyers <b>7 650 €/an</b>	Assurance <b>120 €/an</b>
	Taxe foncière <b>1 100 €/an</b>
	Amortissement du mobilier <b>1 000 €/an</b>
	Amortissement du bien* <b>5 440 €/an</b>
<b>7 650 €</b>	<b>7 710 €</b>
<b>REVENUS &lt; CHARGES</b>	

**RÉSULTAT = 0 €**

**DÉFICIT = 60 € REPORTABLE 10 ANS FONCIER** sur les prochains BIC perçus

### FISCALITÉ CENSI-BOUVARD

- ▶ Valeur du bien : **170 000 €**
- ▶ Prêt sur 20 ans : **150 000 €**
- ▶ Taux d'emprunt : **1,6 %**
- ▶ Apport : **20 000 €**
- ▶ Frais de notaire : **4 250 €**
- ▶ TVA (20%) : **34 000 € > RÉCUPÉRÉE**

REVENUS	CHARGES
Loyers <b>7 650 €/an</b>	Intérêts d'emprunt <b>2 353 €/an</b>
	assurance comprise
	Taxe foncière <b>800 €/an</b>
<b>7 650 €</b>	<b>3 153 €</b>
<b>REVENUS &gt; CHARGES</b>	

**RÉSULTAT IMPOSABLE = 4 497 €**

**RÉDUCTION D'IMPÔT = 2 130 €/an** pendant 9 ans

#### IMPÔT POUR TMI À 30 %

- ▶ Revenus : **70 000 €**
- ▶ TMI : **30 %**
- ▶ Parts fiscales : **2**
- ▶ Impôt avant opération : **9 587 €/an**
- ▶ Impôt après opération : **8806 €/an**



#### DÉCLARATION DE REVENUS

Bénéfices Industriels et Commerciaux : liasse fiscale 2033  
 + déclaration de revenus 2042 C, case 7  
 + réduction pour frais comptable à hauteur de CGA, soit 2/3

\* Hypothèse de 80 % de la valeur du bien sur 25 ans.

## D > AVANTAGES / CONTRAINTES / RISQUES



### AVANTAGES

- ⊕ **Statuts favorables fiscalement** : LMNP, LMP, Censi-Bouvard.
- ⊕ **Sécurité locative à long terme** grâce au bail commercial établi avec le gestionnaire de l'EHPAD.
- ⊕ **Marché en plein essor** : l'offre des chambres EHPAD est inférieure à la demande.
- ⊕ **Bail de 9 à 12 ans.**
- ⊕ **Transmissible.**
- ⊕ **Possibilité d'acquérir plusieurs biens.**
- ⊕ **Possibilité d'acquérir via SARL de famille.**



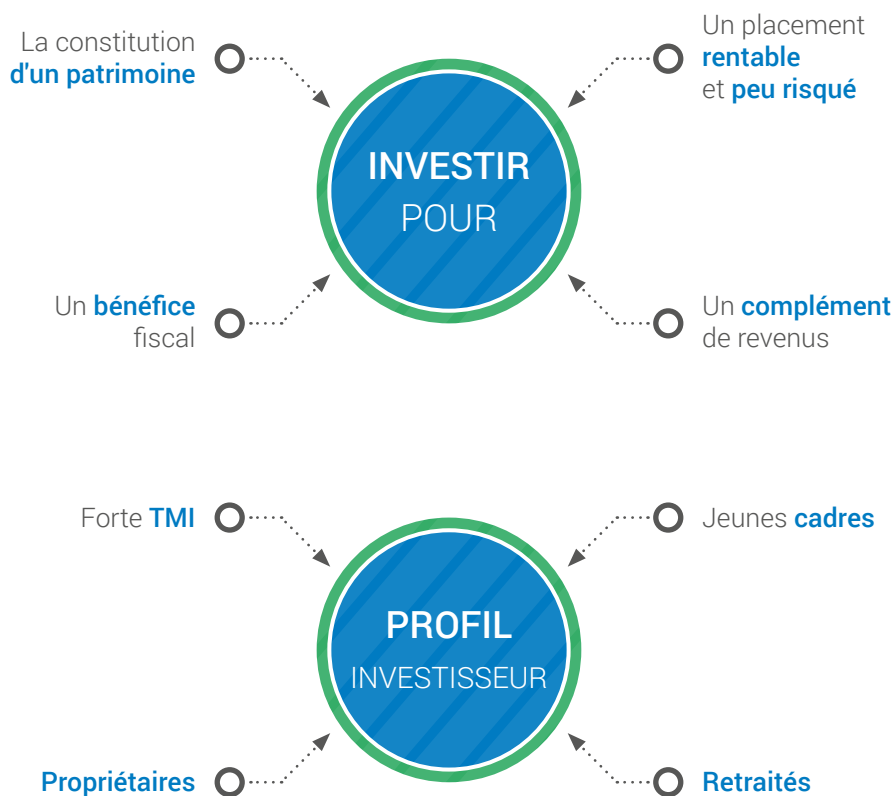
### CONTRAINTES

- ⊖ **Charges** qui peuvent évoluer fortement.
- ⊖ L' EHPAD est davantage **un produit de rente** qu'un investissement de plus-value.
- ⊖ **Plafonnement de l'investissement à 300 000 € HT/an** en Censi-Bouvard.



### RISQUES

- ⚠ **L'agrément** n'est pas définitif.
- ⚠ **Manque de solidité** du gestionnaire.
- ⚠ **Possibilité de moins-values** à la revente.



## E > COMMENT REVENDE SA CHAMBRE EN EHPAD ?



### QUESTIONS FRÉQUENTES

#### Faut-il rembourser la TVA au moment de la vente ?

« L'acquéreur s'engage à conserver le bien pendant 20 ans. Avant ce délai, il devra restituer (ou reprise par l'administration fiscale) le montant de TVA - exception faite si le bail commercial est rompu. »

Nicolas PEYCRU, associé d'EUODIA

#### Est-ce que je peux réaliser une plus-value immobilière ?

« L'objectif est de conserver le bien sur une longue période afin de bénéficier de l'amortissement qui sera plus avantageux que la plus-value réalisée. »

Nicolas LE FEBVRE, associé d'EUODIA

#### Quel est le meilleur moment pour vendre sa chambre en EHPAD ?

« Vous pouvez vendre votre bien à tout moment. En revanche, vendre le bien trop tôt vous fera perdre les avantages de l'investissement en EHPAD. »

Julien VRIGNAUD, associé d'EUODIA

#### En combien de temps puis-je vendre ma chambre ?

« Qu'il s'agisse de neuf ou de l'ancien, la demande reste plus importante que l'offre. La fiscalité est attractive et les loyers sont versés immédiatement, ce qui attire les investisseurs. Vous pourrez vendre en quelques mois votre bien. »

Joaquim DE CARVALHO, associé d'EUODIA

## F > QUESTIONS FRÉQUENTES



### Ai-je la possibilité de vivre dans ma chambre ?

**Non.** Contrairement à une chambre dans une résidence seniors, le propriétaire d'une chambre d'EHPAD **ne peut pas y vivre.**

### Puis-je choisir l'occupant de ma chambre ?

Le marché des EHPAD est réglementé par l'État. **Le nombre de lits est limité et le propriétaire ne peut pas choisir l'occupant.** C'est au gestionnaire de trouver des résidents.

### Qui est mon locataire ?

**Le locataire est le gestionnaire** de l'EHPAD et non pas l'occupant de la chambre.

### Puis-je acheter plusieurs logements en Censi-Bouvard ?

**Oui.** En revanche, les investissements ne doivent pas dépasser **le montant de 300 000 € HT.**

### Puis-je fixer le loyer ?

**Non.** Le bail commercial signé avec le gestionnaire de l'EHPAD **écarter toute possibilité de fixer librement** le montant du loyer.

### Est-ce que je conserve mes loyers si l'exploitant fait défaut ?

Dans le cadre du bail commercial, **le loyer est garanti pour une durée fixe.** En revanche, il est important de **sélectionner des exploitants solides** financièrement avec une bonne réputation.

### Est-on redevable de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) lorsqu'on loue une chambre en EHPAD à un exploitant ?

**Non.** Les locations meublées par bail commercial, tels que les EHPAD, **ne sont pas soumises** aux critères d'éligibilité à la CFE.

### Peut-on investir en tant que société dans un investissement en Censi-Bouvard ?

**Non.** Le dispositif Censi-Bouvard **ne permet pas d'investir en étant une société.** Il faut être une personne physique et être domicilié fiscalement en France.

### Peut-on acquérir une chambre en EHPAD en indivision ?

**Oui.** Ce mode d'acquisition est tout à fait possible. Il faut **être éligible à l'impôt sur le revenu** dans le cadre d'un investissement en Censi-Bouvard.

### Est-ce que la TVA rentre dans le calcul de la réduction Censi-Bouvard ?

Dans le cadre d'une acquisition soumise à la TVA (EHPAD), **le montant de TVA est exclu** du calcul de la réduction seulement si elle a été récupérée par le contribuable.

### À partir de quel moment, peut-on bénéficier de la réduction d'impôt en Censi-Bouvard ?

- **Pour un logement neuf** : lors de l'année d'acquisition.
- **En VEFA** : lors de l'année d'achèvement du logement.
- **Pour un logement de plus de 15 ans en réhabilitation** : lors de la signature de l'acte authentique.
- **Pour un logement de plus de 15 ans en travaux de réhabilitation** : à l'année d'achèvement des travaux.

### Comment fonctionne la réduction d'impôt en Censi-Bouvard dans le cadre d'une acquisition en indivision ?

La réduction est **calculée au prorata de la quote-part** de chaque partie en indivision, dans la limite de **300 000 €** pour l'ensemble des biens.

### Dans quels cadres la réduction peut être remise en cause pour un Censi-Bouvard ?

- **Non-respect** de l'engagement de location.
- **Non-respect** des conditions de mise en location.
- **Non-respect** de l'activité de location.
- **Cession** du logement pendant la période d'engagement.
- Si l'établissement est **non éligible.**
- Si les travaux de réhabilitation ne sont **pas conformes.**
- **Non demande de reprise de l'avantage** par le conjoint ou partenaire.

### Quelles sont les obligations à respecter si j'opte pour le régime réel ?

À l'instar du régime micro BIC, vous devrez **respecter des obligations comptables** (bilans, ...) et **déclaratives.**

### À quel moment doit-on renouveler le mobilier ?

**Le renouvellement s'effectue tous les 9 ans.** Le coût du mobilier diffère selon le gestionnaire, selon les avantages dont il bénéficie ou la qualité du mobilier. Vous avez la possibilité **d'amortir le mobilier pendant 10 ans.**

### Le loyer est-il fixe ?

**Le montant du loyer est indiqué dans le bail commercial.** Cependant, il peut faire l'objet d'une **révision annuelle ou triennale** (tous les 3 ans) en fonction de la variation de l'indice de référence figurant dans le bail. Il vous est déconseillé de faire varier votre loyer en fonction des chiffres d'affaires de l'exploitant. Un tel accord peut entraîner une **requalification de votre statut.**

### Peut-on cumuler les statuts LMP et LMNP au sein du même foyer fiscal ?

**Non.** il n'est **pas possible de cumuler les deux statuts** puisque chaque statut s'apprécie au niveau du foyer fiscal.

### Un entrepreneur individuel peut-il réaliser un investissement LMNP et opter pour le régime réel ?

**Oui.** Le **chiffre d'affaires n'est pas globalisé** dans chacune des activités. Vous pouvez aussi **conserver votre statut auto-entrepreneur** dans l'entreprise individuelle et opter pour un régime réel dans le cadre de l'activité LMNP.

### Étant en entreprise individuelle, je souhaite en créer une nouvelle pour mon activité en LMNP ?

Dans ce cas précis, il faudra vérifier que le cumul des chiffres d'affaires **respecte les conditions de l'auto-entrepreneur**, soit un plafond de **32 600€.**

### Peut-on investir via une SARL de famille ?

**Oui.** Vous **conservez ainsi l'impôt sur le revenu (IR)**, ce qui est avantageux dans le cadre du micro-BIC. Ce régime n'étant pas permis pour les sociétés à l'IS. La **SARL de famille** est avantageuse également du point de vue de la succession grâce à l'indivision.

### Peut-on acheter via une SCI ?

**Oui.** Cependant, cela **n'est pas conseillé** puisque vous serez obligatoirement **soumis à l'impôt sur les sociétés (IS).** La location meublée sera ici considérée comme une activité commerciale.



## HISTORIQUE DU CENSI-BOUVARD

**ADOPTION LE 16 MARS 2009**  
à l'Assemblée Nationale

Présenté par **Yves Censi**  
et **Michel Bouvard**

### OBJECTIF

Étendre la Loi Scellier aux résidences de services

**Spécificités  
du dispositif  
CENSI-BOUVARD**  
par rapport à  
la Loi Scellier

- ▶ S'inscrit dans le régime LMNP.
- ▶ Étant la réduction aux logements anciens.
- ▶ Possibilité d'acquérir plusieurs logements.

**POSSIBILITÉ DE CUMUL LOI SCCELLIER  
ET CENSI-BOUVARD**



#### RAPPEL DE LA LOI SCCELLIER

Possibilité d'avantages fiscaux sur de l'immobilier classique (logements à titre d'habitation principale)



#### À RETENIR

Niche fiscale = plafond de 10 000 € par foyer fiscal.



# 04 | SOUCRIRE EN EHPAD

## A > CRITÈRES DE SÉLECTION

- **Réputation** du gestionnaire
- **Statut de la résidence** (agrément EHPAD)
- **Valeur du bien** par rapport au marché
- **Emplacement** de l'EHPAD

### FOCUS : LE BAIL COMMERCIAL

- **Sécurité** locative
- **Contrat signé** entre le gestionnaire de l'EHPAD et l'investisseur
- **Bail** de 9 à 12 ans
- **Transparence** sur les charges, les loyers et les frais liés aux travaux et renouvellement du mobilier
- **Renouvelable** pour une durée de 10 ans
- **Possible tacite reconduction** de 3 ans



#### AVANTAGES

- ⊕ Loyers sécurisés
- ⊕ Pas de risque locatif
- ⊕ Baux de longue durée
- ⊕ Prise en charge des travaux de grande envergure par les gestionnaires

## B > CLASSEMENT DES EXPLOITANTS EUODIA

### 01 KORIAN

- 290 établissements
- 50 519 lits gérés
- France et Europe

### 02 ORPEA

- 225 établissements
- 44 178 lits gérés
- Toutes les régions de France

### 03 DOMUS VI

- 189 établissements
- 20 132 lits gérés
- Toutes les régions de France

### 04 COLISÉE PATRIMOINE

- 63 établissements
- 5 183 lits gérés
- Toutes les régions de France

### 05 LE NOBLE ÂGE

- 45 établissements
- 4 870 lits gérés
- France et Belgique

### 06 DOMIDEP

- 59 établissements
- 4 029 lits gérés
- Toutes les régions de France

### 07 EMERA

- 43 établissements
- 5 005 lits gérés
- France, Belgique et Suisse

### 08 SGMR LES OPALINES

- 42 établissements
- 3 167 lits gérés
- Toutes les régions de France

### 09 DOLCEA CREATION GDP Vendôme

- 31 établissements
- 2 747 lits gérés
- Toutes les régions de France

### 10 RESIDALYA

- 31 établissements
- 2 356 lits gérés
- Sauf IdF, Midi-Pyrénées et Bretagne

## C > SOUSCRIVONS ENSEMBLE

### POURQUOI SOUSCRIRE ENSEMBLE ?

---

- **Choix des meilleurs EHPAD** du marché
- **Accompagnement tout au long** de votre souscription
- **Suivi fiscal** de votre investissement
- **Envoi de toutes les informations** concernant votre investissement
- **Newsletters** sur les opportunités à saisir
- **Organisation** du marché secondaire

### COMMENT SOUSCRIRE ENSEMBLE ?

---

- 01 | RÉALISATION D'UN AUDIT PATRIMONIAL**  
afin de déterminer ensemble votre situation et vos objectifs.
- 02 | PRÉSENTATION DE PLUSIEURS SOLUTIONS D'INVESTISSEMENT**  
en EHPAD en fonction de votre profil.
- 03 | SIGNATURE DU CONTRAT DE RÉSERVATION**  
et envoi nécessaire à la société de gestion.
  - **Dossier** de réservation et annexes
  - **Bail** commercial
  - **Chèque** de dépôt de garantie
  - **Carte nationale** d'identité
  - **R.I.B.**
  - **Justificatif** d'origine des fonds
- 04 | VOUS ÊTES MAINTENANT PROPRIÉTAIRE D'UNE CHAMBRE EN EHPAD**  
et pouvez percevoir les loyers.

#### GROUPE EUODIA

131 Avenue Charles de Gaulle  
92 200 Neuilly-sur-Seine

 [www.euodia.fr](http://www.euodia.fr)

 **01 47 38 30 07**



GROUPE  
**EUODIA**

**GROUPE EUODIA**

131 Avenue Charles de Gaulle  
92 200 Neuilly-sur-Seine



[www.euodia.fr](http://www.euodia.fr)



**01 47 38 30 07**

**EUODIA**

Euodia Finance : SARL au capital de 40500 euros // RCS Nanterre 519 412 571 // Membre Anacofi-CIF // Carte T : 1092 N 957 // ORIAS : 10 055 334 // CIF : E001975  
Euodia Courtage : SARL au capital de 3000 euros // RCS Nanterre 814 211 850 // Membre Anacofi-CIF // ORIAS : 16 001 534 // CIF : E008424  
ADP Conseil : SARL au capital de 15245 euros // RCS Nanterre 411 076 409 // ORIAS : 07 002 173